

# Règle générale dans un véhicule automobile (voiture, minibus, camionnette, motorhome...) équipé de ceintures de sécurité, à l'avant et à l'arrière

(référence : Police-Sécurité routière-législation)

**==> enfants de moins de 1,35 m** : dispositif de retenue (un petit siège dos à la route, un siège-auto, un rehausseur...) pour enfants obligatoire

**==> enfants de 1,35 m ou plus** : dispositif de retenue pour enfants ou ceinture de sécurité obligatoires

## Un système de retenue adapté à chaque enfant

- **Siège-bébé dos à la route groupe 0+ (homologué pour les 0-13 kg)**

La position dos à la route, tant à l'avant qu'à l'arrière, est primordiale pour les bébés. En cas de collision frontale, elle diminue le risque de blessures graves ou de décès. Le cou du bébé n'est pas assez musclé pour retenir sa tête lors d'un choc. C'est pourquoi il ne peut voyager face à la route, comme les adultes. **!!! Attention à toujours désactiver l'airbag ou placez le siège à une autre place !!!**

Laissez votre bébé le plus longtemps possible dans ce siège, jusqu'à environ un an, même si les pieds dépassent un peu du siège. Passez au modèle suivant (groupe 1) lorsque votre bébé pèse plus de 13kg ou lorsque sa tête dépasse du dossier de son siège-auto.

- **Siège-enfant face à la route groupe 1 (homologué pour les 9-18 kg)**

Laissez votre enfant le plus longtemps possible dans ce siège. Passez au rehausseur quand votre enfant pèse plus de 18kg ou lorsque sa tête dépasse du dossier de son siège-auto.

- **Rehausseur groupes 2-3 (homologués pour les 15-36 kg)**

**A partir du moment où l'enfant mesure 1m35**, la loi lui permet d'être attaché avec la seule ceinture de sécurité. Mais s'il pèse moins de 36kg et qu'il est encore à l'aise sur son rehausseur, il vaut mieux qu'il continue à voyager sur celui-ci le plus longtemps possible.

## Les enfants peuvent-ils voyager à l'avant?

Les enfants peuvent à tout âge, prendre place à l'avant pour autant qu'ils soient attachés comme la loi le prescrit.

Seule restriction: il est interdit d'installer un enfant dans un dispositif de retenue dos à la route à une place de la voiture équipée d'un airbag, sauf si celui-ci est désactivé.

## A quelle norme d'homologation doit satisfaire un siège-auto?

Depuis le 10 mai 2008, tous les dispositifs de retenue pour enfants utilisés doivent satisfaire aux normes européennes les plus récentes: R44/03 ou R44/04. Les sièges qui ne répondent pas à ces normes ne peuvent plus être utilisés.